

Assemblée générale du SDE 82 à Saint-Étienne-de-Tulmont

Principaux points à l'ordre du jour

Information sur le changement d'adresse électronique du SDE 82

Dans une optique d'harmonisation avec le site internet du SDE82 (www.sde82.fr), les adresses électroniques du syndicat suivront le format suivant : xxx@sde82.fr à compter d'octobre 2023.

Délibérations

◆ Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023

◆ Changement de la strate démographique du SDE 82

Depuis le 1^{er} janvier 1992, le SDE 82 est classé dans la strate démographique de 20 000 à 40 000 habitants. Son périmètre correspond à l'ensemble des communes du département du Tarn-et-Garonne lequel connaît une forte croissance démographique générant l'augmentation des besoins. L'évolution importante du SDE 82 en termes de compétences, d'activités et de ressources humaines justifie une nouvelle classification correspondant à la réalité des missions exercées, des volumes budgétaires et de la qualification des agents.

En effet, le Syndicat est un des principaux donneurs d'ordre avec un budget de plus de 60 millions dont 46 millions en investissement. Il détient la plus grande concession (électricité) sur le département ce qui lui a permis de créer, depuis sa création, la majorité des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité. Les effectifs sont en constante progression pour faire face à un accroissement des compétences et de la nécessaire expertise dans chacun des domaines.

Les compétences exercées ont en effet évolué, outre l'électrification rurale et travaux associés, le syndicat a adopté au 1^{er} janvier 2023 la compétence pleine et entière de l'éclairage public. Le syndicat s'est par ailleurs doté d'un service de la transition énergétique. Depuis plusieurs années, le SDE 82 a aussi développé un service pour le groupement d'achat d'énergie qui compte aujourd'hui 220 adhérents.

A l'instar du classement de divers syndicats départementaux d'énergie, compte tenu de ces évolutions, il a été proposé de réviser le classement démographique du SDE 82 en le plaçant dans la strate démographique des communes de 40 000 à 80 000 habitants.

◆ AREC : modification statutaire

Depuis l'automne 2022, l'AREC a présenté à plusieurs reprises son ambition de devenir « société à mission ». La loi Pacte a introduit la qualité de société à mission permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. L'AREC souhaite ainsi affirmer sa démarche d'engagement lui permettant de prendre en considération l'ensemble des enjeux sociétaux et environnementaux dans son activité quotidienne. Cette finalité doit lui permettre de concilier la recherche de la performance économique avec la contribution à l'intérêt général. En qualité d'actionnaire, le SDE 82 a délibéré sur l'approbation des modifications statutaires.

Développement des énergies renouvelables

◆ Programme ACTEE : appel à projets Fonds CHÈNE

L'ensemble des syndicats d'énergie membres de l'Entente « Territoire d'Énergie Occitanie » et l'Agence Régionale pour l'Énergie et le Climat (AREC) ont déposé une candidature commune à l'appel à projets Fonds CHÈNE du programme ACTEE pour la session de juillet 2023. Ce dispositif permettra d'accompagner les collectivités du territoire dans la rénovation énergétique des bâtiments publics (financement d'audits énergétiques et de missions de maîtrise d'œuvre de travaux). La participation du SDE 82 à l'AAP Fonds CHÈNE au titre de la candidature régionale Occitanie a été approuvée.

◆ Autorisation de lancement du marché d'audits énergétiques

Considérant les modalités et dispositions du cahier des charges de l'Appel à projets Fonds CHÈNE, notamment l'exigence de prise en compte des volets confort d'été et qualité de l'air intérieur des bâtiments, le SDE 82 a proposé d'engager un marché d'audits énergétiques pour faciliter l'engagement et l'accompagnement des collectivités. Le marché sera engagé selon une procédure adaptée de type accord-cadre à bons de commande pour une durée de 36 mois et un montant maximum de 220 000 €.

Infrastructures et réseaux

◆ Renouvellement de la convention Birdz

Cette convention tripartite avec Enedis et la société BIRDZ d'une durée de 10 ans, qui arrive à échéance, est renouvelée pour permettre le déploiement d'un dispositif de mise en service du télérelevé des compteurs d'eau et de capteurs environnementaux (Répéteurs) sur des supports de distribution publique d'électricité.

◆ Avenant à la convention appuis communs

Plusieurs opérateurs télécom ont signé avec le SDE 82 et Enedis des conventions d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour déployer des fibres optiques. L'arrêté du 24 décembre 2021 vient préciser certaines conditions encadrant le déploiement de fibre optique sur les appuis utilisés pour la distribution d'électricité en basse tension. Un avenant a été signé pour actualiser les conventions au regard des nouvelles dispositions de l'arrêté

◆ Travaux d'éclairage public : demande de subvention « Fonds Vert »

Pour les travaux d'éclairage public réalisés dans les communes ayant transféré la compétence, le SDE 82 peut solliciter des subventions dans le cadre du dispositif « Fonds Vert ». Un dossier concernant le renouvellement de matériel d'éclairage public pour un montant estimatif de 38 300 € HT (travaux et honoraires) sur la commune de Montpezat de Quercy, pourrait être engagée au 4^{ème} trimestre 2023.

Personnel

◆ Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes 40 000 – 80 000 habitants

Considérant la nécessité de doter le SDE 82 d'un emploi de direction qui aura pour mission de diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation, le Président propose aux membres du comité syndical la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu du changement de strate démographique du SDE 82, à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, à temps complet, à compter du 1er octobre 2023.

◆ 2 Créations d'emploi : ingénieur, chargé de mission chaleur renouvelable

Deux emplois permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, sur le grade d'ingénieur sont créés pour occuper les postes de **chargé(e) de mission et de projets « chaleur renouvelable »**.

Ressources financières

◆ Décision modificative

Les propositions intégrées dans la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 et soumises à l'approbation de votre assemblée - sections de fonctionnement et d'investissement cumulées - augmentent le montant global du budget précédemment adopté de 748 400 €.

Actualité

◆ Conseil en Energie Partagé (CEP) : retour d'expérience d'une collectivité

Dans le contexte énergétique actuel, la commune de Pompignan a relaté son expérience et les actions entreprises dans le cadre de la mission CEP engagée depuis novembre 2021.

◆ Liste des communes ayant transféré la compétence optionnelle « EP »

33 communes ont souhaité transférer la compétence « éclairage public.»

◆ Dissimulation des réseaux 2024-2026

Les communes qui souhaitent dissimuler les réseaux sur les secteurs de leur zone agglomérée dans les années à venir, 2024 à 2026, (notamment dans le cadre de projet d'aménagement urbain) sont invitées à saisir le SDE 82. Une notification sera adressée à la commune reprenant l'ensemble des coûts estimatifs et indiquant les montants restant à la charge de celle-ci.

◆ Rapport d'activité du SDE 82 pour l'année 2022

Enfi, le **rapport annuel d'activité 2022**, transmis à chaque commune membre et partenaires institutionnels, a été présenté à l'Assemblée délibérante. Il est consultable sur sde82.fr

Au final, 13 délibérations ont été soumises au vote de l'assemblée délibérante ce 28 septembre.